



PORT DEPARTEMENTAL DU CROUESTY-ARZON

Conseil portuaire du 06 novembre 2020

Relevé des avis

Présents :

Président du Conseil portuaire :

M. David LAPPARTIENT, président du conseil portuaire.

Représentant du concessionnaire : Compagnie des Ports du Morbihan (CPM)

M. Michel LEBRAS, Directeur général

Représentant du conseil municipal d'Arzon

M. Roland TABART, Maire d'Arzon

Mme Julie SAUVAGET, Conseillère municipale déléguée aux Affaires maritimes, portuaires et du Littoral

Représentants des personnels concernés par la gestion du port

a/ Membres du personnel départemental

M. Franck NOEL

b/ Membres du personnel concessionnaire

M. Jean Marc GAUTER, directeur du port du Crouesty

M. Yann ROYER, directeur-adjoint du port du Crouesty

M. Fabrice LE HENNANF, ingénieur portuaire

Représentants des usagers du port

a/ Au titre du commerce

M. Laurent MARTIN, RC Marine.

b/ Au titre de la plaisance

Usagers désignés par le CLUPIPP :

Mme Maryse MASSULTEAU,

M. Jean-Pierre GLOAGUEN

M. Dominique VALENTIN,

M. Alain MICELI

M. Philippe RAGOT

M. Joël DIEUAIDE

Usagers désignés par le Conseil Départemental:

M. TRASSARD, association des usagers du port du Crouesty

M. EYMOND, président du YCCA

M. JACOBEE, président de l'association « Le Mille Sabords »

M. SAMUEL, président de la station SNSM.

Absent(s) et excusé(s) : voir la feuille d'émargement jointe

Le texte qui suit résume l'essentiel des échanges au cours du Conseil Portuaire sans reprendre les éléments figurant dans le dossier expédié avec la convocation.

M. LAPPARTIENT accueille les membres du conseil portuaire, les remercie pour leur disponibilité et leur engagement pour le port du Crouesty. Après avoir procédé à l'appel, il constate que le quorum est atteint (12/15).

PREAMBULE :

M. TABART réaffirme la volonté de poursuivre le travail de dynamisation économique, touristique du port en collaboration avec les différents acteurs impliqués. Le projet de réhabilitation prévu sur le port du Crouesty-Arzon fait partie d'un plan global de territoire pour mettre le port au cœur de la ville.

M. LAPPARTIENT rappelle l'importance du port du Crouesty-Arzon sur le département du Morbihan comme acteur économique tourné vers les usagers. Il souligne les investissements engagés par la Compagnie des ports du Morbihan pour améliorer le service vers les usagers. Il évoque et confirme le soutien du département du Morbihan vers les communes littorales et portuaires.

INTRODUCTION :

M. NOEL rappelle :

- les règles d'usage du Conseil portuaire sous le format conférence téléphonique.
- l'ordre du jour

M. NOEL évoque les retours reçus concernant le relevé d'avis du précédent conseil portuaire. M. VALENTIN et Mme MASSUTEAU souhaitent que soit intégrées leurs remarques. M. NOEL leur répond qu'elles seront bien prises en compte.

Le relevé d'avis du conseil portuaire du 12 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION ACTIVITE 2020 :

Reprenant les informations mentionnées dans le document adressé, M. Jean-Marc GAUTER présente un point de situation globale du port pour l'année 2020.

Il évoque une année particulière ponctuée par :

- un premier confinement mi-mars 2020 qui a conduit à un arrêt complet des activités portuaires (administratives, plan d'eau et manutention). Des rondes régulières pour assurer une sécurisation du site et un entretien minimal régulier ont été mis en place avec l'équipe d'agents techniques.
- Une reprise de l'activité professionnelle (avril 2020) avec la mise en place d'un protocole particulier pour pouvoir favoriser la reprise de l'activité des professionnels.
- Une reprise complète de tous les effectifs du port à partir du 11/05 avec la mise en place d'horaires étendus a permis combler tous les retards.
- Une reprise plus lente de l'activité navigation & escales jusqu'au 15/06 liée aux restrictions de déplacement du premier confinement.

- Une activité très intense durant les mois de juillet et août 2020

Actuellement le port du Crouesty-Arzon a réorganisé son travail suite au nouveau confinement avec des équipes moins nombreuses sur site. L'accueil du public se fait uniquement par voie mail ou téléphone. Les accueils physiques en capitainerie ou au bureau manutention sont fermés.

L'activité globale se poursuit avec la réorganisation du port suite à l'organisation du Mille Sabords et la manutention de bateaux à destination des professionnels principalement.

ACCES CHENAL :

M. GAUTER revient sur la commission nautique locale du 05/11 concernant l'accès au chenal.

Face à des flux importants de bateaux, un chenal peu large, des difficultés avaient été rencontrées sur les balises tribord 3 & 5 du chenal.

Une proposition expérimentale consistant en un déplacement à l'intérieur du chenal de ces 2 balises pour éviter les accidents survenus a été soumise à la commission.

En fonction du résultat, d'autres solutions pourront être étudiées comme la mise en place d'une perche fixe.

M. VALENTIN souhaite connaître le calendrier de mise en place de la solution proposée.

M. GAUTER répond qu'il est en attente du compte-rendu de la commission nautique et de sa décision (services de l'Etat).

SERVICES ET AMELIORATIONS DU PORT :

M. GAUTER revient sur les différents services et améliorations proposés par le port :

- rénovation prévue de l'ensemble des sanitaires
- chariots de transport : un nouveau système de mise à disposition est à l'étude.
- service de voiturier durant les mois de juillet et août sera reproduit durant la saison prochaine.
- l'aire de tri sélectif sera également revue durant l'hiver avec notamment une couverture de l'espace.

M VALENTIN intervient pour signaler des problématiques d'accès wifi.

M. GAUTER confirme des difficultés de connexion sur certaines zones et notamment à certains coefficients de marée. Il envisage un renforcement des points d'émission.

M. GAUTER présente l'organisation du personnel présent au port du Crouesty :

- 20 permanents sont présents durant toute l'année.
- 1 directeur adjoint a été recruté en septembre 2020.

De février à novembre, l'équipe s'étoffe pour atteindre 43 salariés au plus fort de la saison.

Un veilleur de nuit intervient également pour des missions d'accueil et de surveillance jusqu'à 1h du matin.

ACTIVITE COMMERCIALE 2020 :

M. GAUTER revient sur l'activité commerciale de l'année 2020.

Il observe une stabilité globale du nombre de contrats à flots et à terre.

Une nouvelle formule (formule duo Arzon) permet à des plaisanciers de bénéficier d'une place sur corps mort sur Arzon et d'une place à flot dans le port du Crouesty durant l'hiver. C'est une nouveauté commerciale 2020 qui a déjà séduit 6 plaisanciers.

La diminution du nombre de mois souscrits observée pour les contrats mensuels due au décalage du premier confinement survenu en début d'année et des restrictions de déplacement.

Les contrats ont été reportés à partir du 11/05 ou vers la mi-juin selon le lieu d'habitation des clients.

Le port a fait face à une forte demande de contrats mensuels à laquelle il a parfois été difficile de répondre.

L'occupation des terre-pleins techniques est importante avec les différentes options prévues dans les contrats du port (nombre de manutentions à terre).

Il détaille les escales accueillies sur le port du Crouesty :

- Pas d'escales accueillies en avril
- Peu d'escales en mai
- Reprise en juin
- Demande forte en juillet et août

Le confinement de début d'année n'a pas permis d'atteindre les chiffres des années précédentes. Il note une utilisation très forte du Passeport Escales.

Moins d'opérations de manutention ont eu lieu durant l'année 2020.

PROJETS D'INVESTISSEMENTS ET AMENAGEMENTS A COURT TERME :

M. GAUTER aborde ensuite les différents investissements et aménagements à court terme prévus sur le port du Crouesty :

Panne collectrice darse est, pontons I, J, K, L, M :

Le chantier commencé durant le mois de novembre. La dépose des passerelles interviendra au début du mois de décembre pour une livraison prévue à la fin du mois de décembre 2020.

M. VALENTIN demande s'il est prévu 2 passerelles d'accès à la panne collectrice. M. GAUTER lui répond par l'affirmative

Mme MASSULTEAU s'interroge sur les conditions d'accès au quai des Voiliers pour les véhicules. M. GAUTER lui répond qu'une réunion s'est tenue avec la commune d'Arzon sur l'initiative de l'UNAN pour évoquer ces sujets. Une proposition pour faire évoluer l'arrêté est en cours d'étude avec la commune d'Arzon.

M. LAPPARTIENT réagit aux remarques de Mme MASSULTEAU sur la différenciation de traitement entre associations. Il précise qu'il y a lieu de distinguer 2 types de réunions :

- les réunions initiées par le département ou l'autorité portuaire qui inclus l'ensemble des acteurs concernées par les questions traitées.
- les réunions à l'initiative d'un acteur privé.

Le département ou l'autorité portuaire n'ont aucune volonté de ne pas intégrer les avis de l'ensemble des acteurs aux réflexions d'aménagement, d'organisation générale du complexe portuaire.

M. VALENTIN s'interroge également sur la complexité de stationnement et d'accès aux bateaux.

M. LAPPARTIENT précise que l'ensemble des courriers reçus sur le sujet seront traités et qu'un travail est en cours avec la commune d'Arzon pour préciser les horaires d'accès au quai des Voiliers.

M. TABART invite toutes les associations à venir échanger en mairie dans un esprit constructif, et en prenant en compte la diversité des usagers sur le quai des Voiliers.

Il évoque ses principales préoccupations du moment :

- L'objectif de sauver l'association du Mille Sabords, actuellement en déficit de 150 000 €. Un travail conjoint avec le département et l'agglomération est effectué en ce moment.
- Il souligne l'apport massif au développement économique de la commune sur la zone du Rédo, notamment par la Compagnie des Ports du Morbihan.
- Des réunions ont eu lieu avec différentes autorités de l'état (préfecture, sous-préfecture) pour l'agrandissement de la ZAC3. Le blocage pour le moment de ce projet est un frein à l'évolution économique de la commune d'Arzon.
- Le bilan catastrophique pour l'ensemble des acteurs économiques suite à la crise sanitaire est également une priorité du territoire.

Mme MASSULTEAU évoque la différence de points de vue et d'intérêts différents entre secteur événementiel, acteurs économiques, plaisanciers.

M. LE BRAS revient sur la présentation des activités du port du Crouesty et précise qu'il faut bien distinguer les investissements à court terme des autres (moyen et long terme) pour lesquels les remarques et suggestions de tous les acteurs sont étudiées.

Il évoque la question initiale des places de stationnement et précise que celui-ci reste toujours possible des deux côtés du port.

Les travaux en cours de la panne collectrice I, J, K, L, M sont prévu dans le but de préparer le futur dragage du port.

M. VALENTIN, usager de la darse Est demande d'évaluer un accès souple au stationnement.

M. LAPPARTIENT précise qu'une réunion commune entre le port, les élus (la commune), les associations d'usagers est prévue et constitue une solution satisfaisante pour tous les acteurs.

M. DIEUAIDE souhaite que la réunion soit organisée avec les associations de plaisanciers et les membres du CLUPIPP.

Mme MASSULTEAU évoque l'impossibilité en tant que membre du CLUPIPP de communiquer avec l'ensemble des plaisanciers et demande un accès aux adresses mails.

M. LAPPARTIENT répond qu'une transmission des messages est possible.

M. LE BRAS confirme l'organisation d'une réunion entre les associations de plaisanciers, le CLUPIPP, le port et la commune d'Arzon pour faire évoluer l'arrêté municipal.

Sur la question de transmission des coordonnées au CLUPIPP, les services du département ne sont pas habilités à le faire pour des raisons de confidentialité des données.

Une meilleure communication des actions du CLUPIPP peut être envisagée.

M. GAUTER poursuit sur les projets de travaux à court terme sur le port du Crouesty :

- Lundi 9 novembre : démarrage des travaux Sanitaires Noroit.
- Lundi 16 novembre : démarrage des travaux du bâtiment SNSM
- Lundi 23 novembre : démarrage des travaux du bureau manutention

M. DIEUAIDE interroge sur l'augmentation du tarif de construction du bâtiment SNSM.

M. GAUTER évoque deux raisons à cette évolution :

- les fonctionnalités du bâtiment ont évolué et permettent maintenant d'effectuer des actions de formation. Le bâtiment aura une surface totale de 200 m² permettant d'y installer toutes les activités nécessaires à la vie et au développement de la station SNSM.

Un financement conjoint est également prévu entre la commune d'Arzon, l'agglomération et le département.

M. LE BRAS confirme l'évolution du projet de construction du bâtiment à la demande de la SNSM. La préparation du projet a été longue et les coûts ont augmenté notamment pour une prestation de meilleure qualité.

Le soutien à la SNSM permet à la station de recruter et former de nouveaux bénévoles. Le local est adapté à ces usages pour l'ensemble de ses missions de sécurité en mer.

M. TABART propose aux personnes intéressées de consulter le permis de construire affiché en mairie.

M. NOEL évoque un cahier des charges complexe et des tarifs très importants pratiqués par les entreprises du bâtiment dus à la situation sanitaire actuelle.

M. SAMUEL remercie les différents acteurs impliqués dans la construction de ce nouveau bâtiment SNSM.

M. LAPARTIENT tient à remercier également la station SNSM d'Arzon pour l'investissement sans faille de ses bénévoles pour la sécurité en mer de tous. Il insiste sur l'importance de la station pour l'ensemble du territoire.

M. GLOAGUEN demande des informations sur le projet de construction des sanitaires proches de la darse Est.

M. GAUTER confirme la mise en place de ce projet dans le cadre global de réhabilitation du port. Il confirme également l'abandon du projet de rénovation des sanitaires initialement prévus dans le bâtiment en copropriété.

Il détaille les différents investissements à court terme :

- Nouvelle remorque permettant d'accueillir des voiliers bi-quilles.
- Remorque hydraulique permettant d'accueillir des unités plus importantes.
- Rachat du chariot élévateur du port à sec

INVESTISSEMENTS ET PROJETS A LONG TERME :

M. GAUTER présente les investissements et grandes orientations. A plus long terme, un dispositif de potence PMR actuellement testé à Port Haliguen pourrait être installé sur le port du Crouesty (en fonction des résultats de l'expérimentation actuelle).

Un complément de caméras est également à l'ordre du jour.

Les membres du CLUPIPP déplorent un nombre de vol important et souhaite une priorisation du sujet de sécurisation des pontons.

M. GAUTER termine son intervention sur les projets prévus à moyen/long terme en évoquant :

- la construction d'un bâtiment technique sur la zone du Rédo.
- le dragage prévu pour une partie du port et du chenal d'accès.
- l'installation d'un système de contrôle d'accès à la cale de mise à l'eau.

Mme MASSULTEAU demande si les aménagements verts prévus sur le parking Nord diminueront les capacités de stationnement.

M. GAUTER confirme que le nombre de places de stationnement restera identique.

M. LE BRAS évoque à nouveau la distinction entre travaux prévus à court terme et les orientations à long terme qui sont toujours en travaux et sur lesquelles tous les avis sont pris en compte.

M. MARTIN souhaite que l'association des professionnels soit également associée aux réflexions d'aménagement en cours.

M. VALENTIN questionne sur les différents financements prévus pour la tranche de 9M€ de travaux du projet d'aménagement du port.

M. NOEL confirme la participation du département au financement.

M. LE BRAS confirme également le financement conjoint prévu avec GMVA, le département et la Région sur l'ensemble du projet d'aménagement du port.

M. TABART évoque la pertinence des différents modes de financement et la possibilité de demander à l'Etat ou l'Europe.

Il précise que les projets prévus pour les prochaines années sur sa commune s'inscrivent dans une philosophie du « vivre ensemble ».

Un plan de circulation global au niveau du territoire et à partir de Vannes est à l'étude pour atteindre d'ici 2 à 3 ans un objectif de territoire sans voiture.

Le niveau atteint à l'été 2020 de 60 000 véhicules par jour est inacceptable.

TARIFS 2021 :

M. GAUTER présente les différentes évolutions de tarifs proposées pour l'année 2021 :

- augmentation envisagée de 0,4%.
- calcul différent du tarif pour les bateaux supérieurs à 24m nécessitant des infrastructures particulières.

Question concernant l'augmentation du tarif de stockage de matériel sur le terre-plein :

M. GAUTER précise que l'augmentation pour le stockage de matériel sur le terre-plein permet d'en éviter l'encombrement.

Mme MASSULTEAU interroge sur la mise en place d'un tarif spécial pour les manutentions commandées par les plaisanciers du port.

M. LE BRAS confirme qu'une étude sur la possibilité de réduction de tarif manutention pour les plaisanciers du port est lancée. Le sujet est à l'étude en liaison avec la carte Passeport Escale et en fonction des points fidélité des plaisanciers.

M. GLOAGUEN trouve l'augmentation des tarifs pour 2021 malvenue.

M. LE BRAS confirme une évolution liée aux augmentations globales des tarifs d'interventions de nombreux prestataires. Cette évolution mesurée reste préférable à des augmentations importantes qui n'ont jamais eu lieu auparavant.

Dans les documents fournis sont distingués différents tarifs :

- les redevances d'**OCCUPATION** du domaine public (emplacements à flot, à terre, parking, terre-pleins, potence...).
- les redevances d'usage des **OUTILLAGES PUBLICS** (manutention, mise à l'eau, location de bers, ...).

Conformément aux règles relevant du code des transports, il est demandé un avis au conseil portuaire sur les tarifs de redevance d'outillages publics.

Le Conseil Portuaire émet un avis favorable sur ces tarifs 2021 (1 voix contre, 4 abstentions).

ELEMENTS BUDGETAIRES :

M. LE BRAS présente les différents éléments budgétaires présents dans le document envoyé avec la convocation :

- bilan analytique
- résultat prévisionnel
- prévisionnel 2021

Le projet 2021 doit permettre de poursuivre les activités du port du Crouesty-Arzon en matière d'investissements notamment et de gros entretien du Port (dragages).

Le Conseil Portuaire émet un avis favorable sur les orientations budgétaires 2021 (1 abstention).

VOLS MATERIELS NAUTIQUE

M. LE BRAS revient sur la série de vols qui a eu lieu sur le port du Crouesty-Arzon et confirme que les équipes restent très attentives pour régler ces différentes problématiques.

Des actions sont prévues à court terme pour trouver des solutions : mise en place de rondes de vigiles, audit sécurité en collaboration avec la gendarmerie.

M. VALENTIN rappelle le mécontentement des usagers face aux vols effectués principalement sur du matériel Raymarine. La transmission des plaintes a été effectuée à la gendarmerie de Vannes. Il pense nécessaire d'augmenter le réseau de caméras, d'installer un contrôle d'accès aux portillons, de mettre en place des éclairages sensibles aux mouvements.

M. TABART confirme une démarche conjointe entre la commune, la police municipale et la gendarmerie.

M. VALENTIN demande si toutes les plaintes ont été enregistrées suite aux pré-plaintes déposées.

M. TABART confirme qu'une surveillance caméras accrue pourrait constituer une solution.

M. LE BRAS confirme que suite à l'audit de sécurité qui interviendra avec la gendarmerie du Morbihan, un point de réflexion sécurité complet sera mis en place.

Mme MASSULTEAU évoque les échanges qu'elle a eus avec le port de Kernevel notamment, et les solutions de vidéo protection et de gestion d'accès des portillons qu'ils ont mises en place.

QUESTIONS DIVERSES :

Question concernant la grille tarifaire spécifique professionnels/particuliers :

M. GAUTER confirme qu'une tarification particulière est mise en place depuis de nombreuses années pour les professionnels.

Cette tarification se justifie par une différence de prestations avec les contrats dont bénéficient les particuliers.

Mme MASSULTEAU s'interroge sur la possibilité d'intervenir pour des mesures de sécurisation des bateaux pour ceux stationnés à flot dans les ports de la Compagnie des Ports du Morbihan.

M. NOEL répond que des discussions sont en cours avec le préfet maritime et le département pour autoriser l'hivernage des bateaux.

Question concernant les mesures prises pour les risques submersion :

- Quelles sont les mesures prises dans le projet de réhabilitation globale ?
- A-t-on envisagé une fermeture/ouverture du port dans le cadre de changements climatiques futurs ?

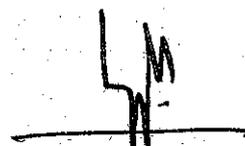
M. LE HENNANFF répond que ce type de mesures sont prises dans la réflexion globale de l'aménagement du port.

Mme MASSULTEAU parle d'une circulation dangereuse quai des Voiliers et souhaite une réglementation de la circulation des vélos.

M. LAPPARTIENT précise que ces réglementations relèvent du pouvoir de police du maire et qu'un juste équilibre est à trouver entre les différents usagers.

M. GLOAGUEN demande une réflexion sur l'amélioration de la signalétique du port.
M. GAUTER répond qu'un travail est actuellement effectué dans ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, M. LAPPARTIENT remercie chaleureusement l'assemblée pour sa participation active et lève la séance à 12h30.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DL' or similar initials, written over a horizontal line.

Le Président

David LAPPARTIENT